

# Document

## Un délit de "violence psychologique" dans le couple. (26.02)

### **Reuters – 25.02**

Les députés français doivent approuver ce jeudi à l'unanimité une proposition de loi destinée à renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes, avec notamment la création d'un délit de "violence psychologique".

Cette innovation, dans un code pénal qui réprime déjà violences, menaces et autres faits concrets, suscite de vives critiques dans la magistrature, où l'on craint des problèmes de définition et de preuve. La ministre de la Justice Michèle Alliot-Marie soutient pourtant cette disposition.

Le délit de violence psychologique est défini par "*des actes répétés, qui peuvent être constitués de paroles et/ou d'autres agissements, d'une dégradation des conditions de vie entraînant une altération de la santé physique ou mentale*".

La peine maximale encourue est de trois ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende.

Nadine Morano, secrétaire d'Etat à la Famille, a défendu la disposition sur l>Télé.

*"Le juge pourra statuer au regard de lettres, de SMS, de messages répétitifs puisqu'on sait très bien que les violences psychologiques sont faites d'insultes"*, a-t-elle dit.

On pourra aussi avoir recours aux témoignages des proches et à des certificats médicaux démontrant l'existence de dépressions nerveuses, par exemple, a-t-elle estimé.

*"Sur les 80.000 appels sur le numéro d'urgence mis à disposition des femmes battues 84% le sont pour des violences psychologiques"*, a déclaré la secrétaire d'Etat.

La proposition de loi entend répondre à un phénomène jugé préoccupant, avec selon le gouvernement 675.000 femmes victimes de violences ces deux dernières années en France, 166 femmes sont décédées en 207 et 156 en 2008.

Les meurtres au sein du couple représentent près de 20% de l'ensemble des homicides.

### **"DÉMAGOGIE", DISSENT DES MAGISTRATS**

Christophe Régnard, président de l'Union syndicale des magistrats (USM, majoritaire) qualifie la proposition d'instaurer un délit de violence psychologique de "*démagogique*".

*"Ce délit est totalement improuvable, on le voit déjà avec celui de harcèlement sexuel ou moral. Là, on sera dans le huis clos du couple, ce sera la parole de l'un contre celle de l'autre, donc je ne vois pas comment on pourra conclure"*, a-t-il dit à Reuters.

Christophe Régnard se dit inquiet de possibles dérives car le texte prévoit également la possibilité d'une "*ordonnance de protection des victimes*" permettant l'éviction du domicile conjugal du conjoint suspecté de "*violence psychologique*", avant toute conclusion judiciaire.

Les magistrats craignent également d'être acculés à solliciter les témoignages des enfants, au risque d'en faire les arbitres des conflits familiaux.

Présentée par la socialiste Danielle Bousquet et l'UMP Guy Geoffroy, la proposition intervient par coïncidence une semaine après un fait divers tragique, le meurtre d'une femme par le père de son fils à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne).

Le suspect du meurtre était sous contrôle judiciaire et soumis à une mise à l'épreuve judiciaire avec interdiction de rencontrer sa victime, dispositifs qui n'ont pas fonctionné.

Le ministère de la Justice a introduit la possibilité d'imposer le port du bracelet électronique à un conjoint violent.

L'équipement, qui suppose une infrastructure et du personnel de surveillance, est faiblement opérationnel actuellement, notamment sa version mobile. L'idée d'équiper la victime potentielle est mise en doute techniquement.

La proposition prévoit par ailleurs la possibilité de retrait de l'autorité parentale au parent auteur ou complice d'un meurtre sur la personne de l'autre parent.

Est créé ainsi un Observatoire national et un autre délit de contrainte au mariage.

### **Commentaire.**

Un fait divers, une nouvelle loi liberticide, ça continue !

Si "*sur les 80.000 appels sur le numéro d'urgence mis à disposition des femmes battues 84% le sont pour des violences psychologiques*", cela signifie qu'elles ne sont pas aussi nombreuses à être battues qu'on voudrait nous le faire croire, que ce soit intolérable qu'une seule femme soit battue (ou un enfant, un homme ou même un chien !) personne ne dira le contraire, dans l'autre sens non plus, ce qu'ils oublient de préciser au nom d'un féminisme qui pue à plein nez le liberticide et le populisme, et qui plus est qui aurait plutôt tendance à en rajouter pour opposer les hommes et les femmes, diviser pour mieux régner, c'est bien connu.

A les entendre on croirait que les femmes sont systématiquement inférieures aux hommes, partant d'un postulat erroné, ils peuvent broder ensuite ce qu'ils veulent.

On a là le produit de la décomposition d'une société en fin de règne où tous les rapports se tendent et deviennent insupportables au point de se briser. La prochaine rupture sera avec le système capitaliste, notre sort en dépend.

C'est leur société qui est responsable de la désagrégation de tous les rapports sociaux, et si aujourd'hui les rapports sociaux sont marqués du sceau de la violence, c'est parce que leur société secrète la violence, mieux, elle est particulièrement violente envers une majorité de la population qui ne parvient pas ou plus à vivre plus ou moins normalement ou décevement du fait du chômage, de la précarité et de la pauvreté, des inégalités et des injustices croissantes au profit de la classe des capitalistes.

Il peut arriver qu'on se dispute dans un couple et que des mots nous échappent, des mots qui dépassent notre pensée sur le coup de la fatigue ou des emmerdes quotidiens, il faut l'admettre, cela n'arrive pas que dans un couple d'ailleurs. Or avec leur nouvelle loi, la tolérance sera zéro, au moindre dérapage, l'un ou l'autre pourra saisir la justice, on imagine ensuite le climat délétère qui régnera dans ce couple, sans parler des conséquences pour les enfants qui seront appelés à balancer leur père ou leur mère, l'enfer avant la rupture définitive quoi, qui aurait pu être évité si on en était resté là, après l'orage, le beau temps revient...

Si cette loi vise le petit-bourgeois qui ne supporte pas d'avoir tort ou qui voudrait que le monde soit à ses pieds, donc sa compagne (ou l'inverse), il faut admettre qu'il a les moyens de se défendre sans recourir forcément à la violence, de plus sa vie ne se limite pas à ses relations de couple, il peut éprouver de la satisfaction ailleurs, la société est suffisamment généreuse avec lui pour lui permettre de compenser ses déboires conjugaux passagers ailleurs, je veux dire par là dans des activités culturelles par exemple, elle vise davantage le prolétaire qui sera plus rapidement à court d'arguments lors d'un différent ou une dispute, parce qu'il n'a pas cet échappatoire du petit-bourgeois et qu'il croule sous des difficultés de tout ordre,

exédé, épuisé, il aura la main légère ou l'insulte facile, c'est très répandu dans le milieu ouvrier ; j'en sais quelque chose, quand j'étais gosse les coups ne tombaient pas sur ma mère mais sur moi et ma soeur, la dernière arrivée beaucoup plus tard a été épargnée.

Ils veulent clairement créer un climat de psychose permanent dans ce pays, de délation en tous genres, à moins que ce ne soit le seul moyen qu'il leur reste pour gouverner et conserver le pouvoir. Les chasser devient un peu plus chaque jour une nécessité urgente de salut public !